



# Règlement d'ordre intérieur Journées Amusement & Découvertes (J.A.D.)

Mai 2020

Les *Journées Amusement & Découvertes* se veulent être un moment de détente durant lequel les enfants pourront découvrir plein de choses tout en s'amusant !

Bien que nos activités se déroulent dans des écoles, nous voulons mettre l'accent sur l'esprit « **vacances** ! ». C'est la raison pour laquelle nous ne parlons pas de classe, de maternelles, de primaires mais de local d'activités, d'*Ecureuils* (M0-M1), de *Pandas* (M2-M3) et de *Kangourous* (P1 à P6).

Les activités proposées sont réfléchies au préalable en réunions d'équipes et s'articulent toujours autour d'un thème central qui sert de fil conducteur. Les activités en plein air font partie intégrante du programme. Les mots **Amusement & Découvertes** prennent dès lors tout leur sens.

Le présent règlement des J.A.D. reprend notamment les lieux où les activités sont organisées, les horaires, les taux d'encadrement, la procédure d'inscription avec les modalités de paiement, et les règles de vie.

Voici, à titre d'exemple, les informations pratiques reprises dans le folder *JAD Été 2019*.

**Qui ?**  
Enfants de Maternelle  
Les *Ecureuils* M0-M1 & Les *Pandas* M2-M3  
Enfants de Primaire  
Les *Kangourous* P1 à P6  
Sur base de la scolarité 2018-2019

**Quoi ?**  
Jeux d'extérieur et d'intérieur, sport.  
Ateliers créatifs, culinaires à thèmes.  
Sieste pour les plus petits.  
P'tit déj sain -> 9h au plus tard.

**Où ?**  
A l'école communale d'Orbais  
Rue Trémouroux, 119  
à 1360 Orbais (Perwez)

**Combien ?**  
22 € / jour — 255 € / 3 semaines  
95 € / sem. 5 jours — 80 € du 12 au 16/08  
Familles de 3 enfants présents :  
80 € / enfant la semaine de 5 jours  
65 € / enfant la semaine du 12 au 16/08

**Une organisation d'Anim'Mômes asbl**  
Rue de la Station, 11 - 1360 Perwez  
E-mail : extrascalperwez@gmail.com

**S'inscrire aux J.A.D.**  
**Inscription préalable obligatoire**  
• De préférence par e-mail : extrascalperwez@gmail.com  
Ou par téléphone (messagerie) : 081 649 276  
Mentionnez clairement : Nom - Prénom - Ecole fréquentée et dates.  
• Vous recevrez ensuite l'invitation de paiement.  
L'inscription est enregistrée **dès réception du paiement**.  
**Un seul conseil : ne traînez pas !** Les inscriptions seront limitées dès que la capacité maximale sera atteinte (70 enfants).  
• Fiche d'inscription & médicale (à nous remettre si ce n'est déjà fait)  
Ces documents vous seront fournis, le cas échéant, dès réception de votre pré-inscription et seront valables pour toutes les activités organisées par Anim'Mômes.

**Accueil**  
L'accueil (dès 7 h et jusqu'à 18 h) et le P'tit déj sont inclus dans le prix.  
En cas de retard ou d'absence : Appelez le GSM d'accueil des J.A.D. au 0483 589 313.  
Le 1<sup>er</sup> 1/2 h de retard : 1 € — Les 1/2 h suivants : 2 € / 1/2 h

**Horaire**  
Les enfants qui désirent déjeuner doivent arriver à 9 h au plus tard.  
Merci de ne pas conduire vos enfants après 9h30 et/ou de les reprendre avant 16 h afin de respecter les plages d'animation et ce, dans la mesure du possible.

**Informations pratiques**  
Seules les activités principales sont mentionnées. D'autres activités variées seront proposées en tenant compte de la météo et de l'humeur des enfants...  
Aidez-nous à tendre vers le **zéro déchet** avec une boîte à tartines et une gourde nommées pour vos enfants. Des frigos seront à disposition pour les pique-niques.  
**Les mercredis 7 & 11** : ne pas apporter de pique-nique, le dîner sera réalisé par les enfants (prévoir uniquement les boissons et les collations).  
**Le vendredi 9** : pas de P'tit déj — Départ du car à 9h00 précises pour l'excursion à Montjoie - Tenue adaptée à prévoir  
**Ne pas oublier** : vêtements de rechange **nommés**, linges et doudou pour la sieste des petits.  
Une **attestation fiscale** vous sera remise ultérieurement (en 2020).  
Si votre **mutuelle** intervient pour les stages, remettez-nous le document prévu à cet effet et nous le compléterons.  
R.O.I. (Règlement d'ordre intérieur) et **Projet pédagogique** disponibles sur demande.  
**Éditeur responsable : Paul Frateur - Rue de la Station, 11 à 1360 Perwez**

**Été 2019**  
**Du 5 au 23 août**  
3 sections pour enfants de 2½ à 12 ans

**Du 5 au 9 août**  
**Les châteaux-forts**

**Du 12 au 16 août**  
**Les métiers**

**Du 19 au 23 août**  
**Les produits de la nature**

Inscription possible à la journée \*

**Journées Amusement Découvertes**  
\* Sauf journée excursion

## Les lieux et périodes :

Les J.A.D. ont lieu :

- A l'école communale de Perwez, rue de Brabant, 45 :
  - Congé de détente (Carnaval)
  - Vacances de Printemps (1 semaine)
- A l'Ecole communale d'Orbais, rue Trémouroux, 119 :
  - Vacances d'Été (3 premières semaines d'août)

## Les horaires :

Nous demandons aux parents de bien respecter les heures d'ouverture et de fermeture.

- **A partir de 7h00** : accueil du matin
- **De 8h30 à 9h00** : petit déjeuner (uniquement en été)
- **De 9h30 à 16h00** : activités (avec pause repas de 12h00 à 13h30)
- **De 16h00 à 18h00** : accueil du soir

## Les taux d'encadrement :

Les taux d'encadrement dans les différents groupes d'enfants pendant les activités sont les suivants :

- **Ecureuils** (M0-M1) : 1 animateur pour 6 enfants
- **Pandas** (M2-M3) : 1 animateur pour 10 enfants
- **Kangourous** (P1 à P6) : 1 animateur pour 12 enfants

Les taux d'encadrement pendant les accueils matin/soir (- de 3h) est de 1 animateur pour 18 enfants.

Remarque : une sieste encadrée est organisée pour les plus petits dans un local séparé.

## Les inscriptions :

L'inscription préalable est obligatoire :

- De préférence par e-mail : [extracolperwez@gmail.com](mailto:extracolperwez@gmail.com)
- Ou par téléphone : 081 649 276

- Dès réception de l'inscription, celle-ci sera confirmée par e-mail et comprendra l'invitation à payer.
- Dès réception du paiement complet, celui-ci sera également confirmé : l'inscription sera alors effective.
- L'enfant doit disposer d'**une fiche d'inscription** (comprenant un **volet médical**) dûment **complétée** et **signée** par son responsable.
- En cas de **garde alternée entre les parents**, merci de préciser clairement les consignes (fiche d'inscription → remarques).
- Les inscriptions tardives seront acceptées s'il reste des places disponibles (max. 60 enfants).
- En cas d'absence, les journées seront uniquement remboursées sur présentation d'un certificat médical ou en cas de force majeure. Pour d'autres motifs, un montant forfaitaire sera retenu pour frais administratifs.

### Les modalités de paiement :

Le tarif (par enfant) actuellement en vigueur est de :

- 22 € par jour
- 95 € par semaine de 5 jours (80 € si 4 jours)
- Réduction pour les familles de 3 enfants présents : 80 € par semaine par enfant

En outre, un forfait spécial de 255 € est proposé en août pour les 3 semaines complètes.

Le prix des journées comprend :

- L'encadrement de 7h00 à 18h00
- Le petit déjeuner (uniquement en été et pour toute arrivée au plus tard à 9h00)
- Le matériel (jeux, ateliers, bricolage...)
- Les déplacements éventuels en autocar et/ou droits d'entrée lors des excursions
- Les assurances

Le **numéro de compte** à utiliser est le **BE70 0910 1921 5325** (compte de l'asbl Anim'Mômes - J.A.D.).

Communication : NOM & PRENOM de l'enfant + Dates choisies

### **Bon à savoir :**

- **Impôts** : une attestation annuelle permettant la déduction fiscale des frais de garde sera remise.
- **Mutuelle** : les parents sont invités à remettre le formulaire de remboursement ad hoc en vue d'obtenir une éventuelle intervention de leur mutuelle !
- **Denrées périssables** : des frigos sont mis à disposition pour les pique-niques en cas de fortes chaleurs.

### Les règles de vie :

- **Les animateurs :**
  - ne laisseront jamais les enfants seuls et sans surveillance
  - veilleront à leur épanouissement et à leur sécurité durant toute la durée du séjour
  - proposeront aux enfants des animations de qualité :
    - adaptées à l'âge de l'enfant
    - diversifiées
    - encourageant la découverte de soi, de l'autre et du cadre de vie
    - favorisant la participation, l'échange, l'esprit d'équipe et le partage
  - veilleront à expliquer aux enfants :
    - les espaces et zones de jeux ainsi que les zones non autorisées
    - les règles des jeux actifs

- **Les parents :**

- s'engagent à fournir toutes les informations utiles et complètes (notamment sur le plan médical) relatives à leur enfant.
- s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.
- conduisent leur enfant à l'accueil et attendent la prise en charge de celui-ci par un animateur avant de quitter les lieux.
- veilleront à marquer de leurs nom et prénom les effets personnels de leur enfant (sac, vêtements...).

- **Les enfants :**

Chaque enfant doit-être disposé à vivre une expérience d'amitié et de respect mutuel avec les contraintes mais surtout les richesses que cela implique, notamment :

- la participation active dans les activités, les jeux et y prendre plaisir
- le respect des règles élémentaires de savoir-vivre et de courtoisie
- les consignes de sécurité
- les règles de vie en groupe qui leur seront communiquées au début de chaque journée

Le cas échéant, l'asbl Anim'Mômes communiquera quotidiennement aux parents les manquements éventuels de leur enfant aux diverses règles mentionnées.

**Autres règles de vie :**

- Les locaux sont réservés à des jeux ou à des activités à pratiquer dans le calme.
- Les animateurs veilleront à la remise en ordre des locaux à la fin de la journée avec l'aide des enfants.
- Les enfants – mais aussi leurs parents – veilleront à reprendre chaque jour les effets personnels nommés.
- Un endroit pour les objets trouvés sera prévu mais, en aucun cas, les animateurs ne seront tenus pour responsables en cas de perte ou de vol.

**Allo Maman Bobo !**

Les animateurs disposent :

- d'une boîte de secours (premiers soins)
- des fiches médicales des enfants

Une fiche de soins est complétée lors de toute intervention.

En cas d'urgence, les parents/tuteurs seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur consentement.